

Membres en exercice :... 27
Titulaires présents :.....21
Suppléants présents :..... 0
Pouvoirs :.....5
Votants : 26

DCC N°49/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 Septembre 2026

--- L'an deux mille vingt-six le 15 Septembre à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de l'ancienne mairie de PEIPIN, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 8 Septembre 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Angélique EULOGE, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Eric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Thierry BELLEMAIN (pouvoir à J.P MARTINOD), Aurélie DURAND (pouvoir P. BOTALLA), Régis FELICETTI, Alain MORNET (pouvoir à R. AVINENS), Dominique LOPEZ (pouvoir à K.LEROUX), Alexandra PUT (pouvoir à Alix PERRIN)

Secrétaire de séance : Angélique EULOGE

OBJET : LANCEMENT OPERATION CRECHE DE NOYERS SUR JABRON

--- Mme la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance de juin dernier, l'architecte, a présenté les conclusions de l'étude de programmation relative au projet d'extension et de réaménagement de la crèche.

Cette étude a permis d'identifier précisément les besoins à satisfaire, les contraintes à prendre en compte, les objectifs poursuivis par le projet, sa compatibilité avec le site existant, ainsi que deux scénarios d'implantation accompagnés d'une estimation financière des travaux envisagés.

Les aménagements projetés permettraient de mieux répondre aux besoins des enfants et du personnel, tout en intégrant les nouvelles exigences réglementaires applicables à ce type d'établissement.

À l'issue de cette présentation les élus ont pu échanger avec l'architecte. Le Président a ensuite invité les membres du Conseil à s'exprimer sur le projet. Les différents échanges ayant permis de lever les interrogations soulevées et aucun point bloquant n'ayant été identifié, les élus présents ont exprimé un avis favorable à la poursuite de l'opération. Il a donc été convenu de soumettre ce dossier à délibération lors de la présente séance.

Aujourd'hui, il est donc proposé de valider le lancement officiel du projet, d'approuver son plan de financement prévisionnel et d'autoriser le dépôt des demandes de subventions nécessaires à sa réalisation.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes de sol	4 700€	CAF	176 732€
Travaux extensions		Département	120 000€
- Bâtiments	300 000€	Etat	164 862€
- Espaces extérieurs	25 000€		
Travaux sur existant		Autofinancement	197 856€
- Isolation	77 000€		
- Second œuvre	70 000€		
Travaux sur neuf et existant	30 000€		
- Chauffage -clim			
Etudes maîtrise d'œuvre	65 300€		
CSPS	8 500€		
Contrôleur technique	7 000€		
Assurance Dommage ouvrage	12 000€		
Marge pour imprévus 10%	59 950€		
TOTAL HT	659 450€	TOTAL HT	659 450€

--- Mme la Vice-présidente propose vu le montant du marché (maîtrise d'œuvre puis travaux) de réaliser un marché à procédure adaptée (MAPA) avec possibilité de négocier avec les candidats.

--- Mme la Vice-présidente demande aux membres du conseil communautaire de délibérer sur les éléments exposés ci-dessus, de déterminer la procédure de mise en concurrence pour le choix des entreprises de valider le plan de financement figurant ci-dessus et solliciter les partenaires financiers correspondant.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à mandater un géomètre pour borner le terrain et lui attribuer un numéro de parcelle au regard du projet et demande à la commune de NOYERS de valider la future implantation de la crèche,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'exposé ci-dessus,
- **FIXE** le montant maximal des travaux à 659 450 €HT,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'aide du Conseil Départemental, de la CAF et de l'Etat selon le plan de financement ci-dessus,
- **RETIENT** la procédure du marché adapté pour opérer la mise en concurrence et le choix de la maîtrise d'œuvre et des entreprises chargées des travaux,
- **INDIQUE** que ce marché adapté pourra faire l'objet de négociations avec les candidats,
- **PRECISE** que le marché adapté pour la maîtrise d'œuvre pourra être découpé en tranches avec une tranche ferme jusqu'au stade étude PRO puis une tranche conditionnelle pour le reste de la mission (en fonction des subventions obtenues),
- **INDIQUE** qu'il pourra être demandé aux candidats retenus de proposer une esquisse contre une prime forfaitaire de 1500€ HT,
- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en concurrence des entreprises.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
 Brice CHADEBEC



La secrétaire de séance,
 Angélique EULOGE